

## Bulletin d'histoire politique

# Une référence franco-ontarienne en mutation : émergence de nouvelles composantes identitaires franco-ontariennes entre 1968 et 1984 sous le gouvernement Trudeau

Stéphane Savard



Volume 15, Number 3, Spring 2007

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1054572ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1054572ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique  
Lux Éditeur

### ISSN

1201-0421 (print)  
1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Savard, S. (2007). Une référence franco-ontarienne en mutation : émergence de nouvelles composantes identitaires franco-ontariennes entre 1968 et 1984 sous le gouvernement Trudeau. *Bulletin d'histoire politique*, 15(3), 277–291.  
<https://doi.org/10.7202/1054572ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2007

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

**Érudit**

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

# Une référence franco-ontarienne en mutation : émergence de nouvelles composantes identitaires franco-ontariennes entre 1968 et 1984 sous le gouvernement Trudeau<sup>1</sup>

STÉPHANE SAVARD

*Département d'histoire et*

*Centre interuniversitaire d'études sur les lettres, les arts et les traditions*

*Université Laval*

Les années 1960-1970 sont le berceau d'un profond bouleversement de l'ordre symbolique canadien. Sous les interventions du gouvernement de Pierre Elliot Trudeau entre 1968 à 1984, l'État fédéral devient à la fois le principal interlocuteur, bailleur de fonds et défenseur des communautés francophones minoritaires. Parmi les interventions qui touchent ces dernières, les encadrements politiques du bilinguisme, du multiculturalisme, de la Charte des droits et libertés représentent les plus importantes d'un point de vue financier et symbolique<sup>2</sup>.

En Ontario français, région de la francophonie minoritaire la plus près du pouvoir politique d'Ottawa, les membres des élites franco-ontariennes interviennent sur les scènes provinciale et fédérale pour accepter, rejeter ou tenter de modifier l'orientation ou le contenu de ces trois encadrements. Composés d'enseignants, de fonctionnaires, de communicateurs, d'animateurs sociaux et de journalistes, ces nouveaux leaders que nous étudions œuvrent dans la vie associative, c'est-à-dire dans les instances provinciales de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) et au sein de la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ) qui regroupe l'ensemble des associations provinciales. On les retrouve également parmi les organes de presse, à l'instar du principal quotidien *Le Droit*<sup>3</sup>. La réceptivité<sup>4</sup> des membres des élites franco-ontariennes à l'égard de chacun des encadrements politiques

fédéraux produit une dynamique « encadrement/réceptivité » particulière et unique. Ainsi, les membres des élites franco-ontariennes acceptent grandement l'encadrement du bilinguisme. Ils appuient dès ses premiers balbutiements la Loi sur les langues officielles avant de critiquer dès le début des années 1970 les nombreuses lacunes fédérales envers l'application de cette dernière. Ils se montrent aussi favorables aux interventions du Secrétariat d'État tout en dénonçant le sous-financement de certains de ses programmes et en refusant les tentatives d'ingérence du ministère dans la définition des besoins et intérêts franco-ontariens. Les leaders présentent une réceptivité beaucoup plus nuancée à l'égard de l'encadrement de la Charte des droits et libertés. Ils rejettent d'emblée le projet de rapatriement de la Constitution qui ne tient pas compte de plusieurs de leurs revendications avant de faire volte-face dès l'automne 1982 et de se montrer ouverts et favorables envers l'utilisation devant les tribunaux des dispositions contenues dans la Charte. Enfin, les membres des élites rejettent catégoriquement l'encadrement du multiculturalisme qui porte atteinte à leur statut de peuple fondateur et qui écorche sérieusement les acquis reçus par l'encadrement du bilinguisme et sa frileuse promotion du biculturalisme<sup>5</sup>.

Cette dynamique « encadrement/réceptivité » engendre à son tour des conséquences sur la référence identitaire franco-ontarienne<sup>6</sup>, référence alors en pleine construction dans les années 1970-1980 à la suite de l'émergence du nationalisme centré sur le territoire du Québec et du morcellement identitaire régional au Canada français<sup>7</sup>. Cet article analyse donc l'émergence, la consolidation ou le rejet de nouvelles composantes identitaires issues de la dynamique « encadrement/réceptivité » qui viennent modifier ou orienter l'élaboration de la référence franco-ontarienne. Au nombre de quatre, celles-ci sont les composantes « provinciale », « linguistique », « judiciaire » et « folklorique ».

#### LA COMPOSANTE « PROVINCIALE » : CONSOLIDATION D'UNE EXPÉRIENCE FRANCO-ONTARIENNE

Intervenant à l'égard des encadrements politiques sur la scène publique et au sein même de leurs communautés, les membres des élites franco-ontariennes utilisent des termes identitaires pour se décrire et pour identifier leurs institutions. Entre 1968 et 1984, les leaders emploient constamment et abondamment le vocable identitaire « Franco-Ontariens » au détriment du terme « Canadiens français ». Ce changement dans l'utilisation d'un terme pour se définir reflète assurément les stratégies de provincialisation<sup>8</sup> observées par plusieurs chercheurs depuis les années 1960. Alors que l'expression

« Canadiens-Français » renferme une connotation linguistique et culturelle impliquant l'existence d'une nation, la nation canadienne-française présente sur l'ensemble du territoire canadien, le terme « Franco-Ontariens » précède quant à lui une communauté de langue, d'histoire et de culture centrée sur les frontières de l'État ontarien et sur les interventions socio-politiques de ce dernier. Il permet aux membres des élites de se distinguer à la fois des Anglo-Canadiens de la province, des autres communautés francophones minoritaires, ainsi que de la référence québécoise en construction<sup>9</sup>.

Si les chercheurs décrivent et analysent de nombreuses stratégies de provincialisation pour expliquer ce tournant identitaire, il est regrettable qu'ils ne fassent aucunement mention de la réceptivité positive des leaders franco-ontariens à l'égard des initiatives du Secrétariat d'État. En effet, alors que les membres des élites développent des stratégies de contrôle de la définition des besoins et intérêts de leurs communautés, ils se montrent très réceptifs à l'égard des programmes du Secrétariat d'État qui encouragent une expérience communautaire centrée sur la province de l'Ontario. Ainsi, le Programme de soutien finance les associations regroupant les communautés francophones selon un découpage provincial, obligeant les leaders franco-ontariens qui désirent obtenir de l'argent à structurer leur association en fonction de cette spécificité. Le Programme d'animation socioculturelle suscite quant à lui l'enthousiasme des dirigeants franco-ontariens puisqu'il accorde la possibilité de cerner efficacement les besoins des différentes communautés. Il permet également de promouvoir une certaine fierté collective d'être Franco-Ontariens, comme en témoigne cette résolution votée au Congrès général de l'ACFO en 1976 : « [q]ue s'ajoute au service d'animation de l'ACFO un service de publicité et de promotion. Ce service aurait comme but de créer une identité franco-ontarienne »<sup>10</sup>. La recherche de solutions ne passe donc plus parmi les institutions déclinantes du Canada français<sup>11</sup> mais bel et bien parmi les ressources présentes au sein même de leurs régions et de leur nouvelle association provinciale qu'est l'ACFO. Ce contexte particulier encourage l'émergence d'une expérience associative, historique et identitaire particulière à la province de l'Ontario.

L'affermissement d'un parcours historique centré sur l'Ontario est également possible grâce à la grande réceptivité des membres des élites franco-ontariennes vis-à-vis de la Loi sur les langues officielles de 1969. En soutenant l'application de la Loi, ils concentrent leurs ressources financières et humaines à la lutte pour l'obtention de services en français dans les institutions fédérales et provinciales et à celle visant la création d'une loi cadre sur la langue française en Ontario. Les leaders plongent ainsi dans d'âpres litiges parfois longs qui semblent soumis aux bons vouloirs de la majorité anglophone de la province qui contrôle l'État ontarien ainsi que la définition de ses

encadrements politiques. L'exemple du conflit scolaire de Penetanguishene, où l'ACFO tient tête au gouvernement Davis qui refuse de reconnaître l'ouverture d'une école française « clandestine », représente un exemple-clé d'un virulent litige venant souder les liens des communautés franco-ontariennes<sup>12</sup>. Un processus similaire se produit alors que les membres des élites se penchent à partir de 1982-1983 sur les dispositions de l'encadrement de la Charte des droits et libertés. Ainsi, en s'engageant sur la voie de la contestation judiciaire pour faire respecter leurs droits scolaires contenus dans la Charte, les leaders ne font que poursuivre cette longue tradition de luttes entreprises contre l'État ontarien<sup>13</sup>. Ces nombreuses initiatives favorisent la consolidation d'une expérience centrée sur la province de l'Ontario et donc d'une composante « provinciale » qui devient un pilier important de la référence identitaire franco-ontarienne.

### LA COMPOSANTE « LINGUISTIQUE » :

#### NUANCES SUR LA SÉPARATION DE LA LANGUE ET DE LA CULTURE

Outre l'utilisation du vocable « Franco-Ontariens », l'analyse du lexique identitaire employé par les membres des élites franco-ontariennes lorsqu'ils interviennent vis-à-vis des encadrements politiques du gouvernement Trudeau dévoile également un emploi fréquent et constant du terme « franco-phones ». Véhiculé par l'État fédéral – plus particulièrement par les interventions du Secrétariat d'État – et par sa promotion du dualisme linguistique, le terme « francophones » se montre à l'origine dépouillé de tout caractère culturel et historique. De cette façon, son utilisation donne au critère linguistique un poids démesuré dans le processus d'identification ethnique, encourageant de ce fait la séparation de la langue et de la culture et rejetant ainsi le biculturalisme<sup>14</sup>. Elle renforce également le principe voulant que les choix personnels de chaque individu aient préséance sur les droits collectifs des groupes ethniques. En d'autres mots, l'emploi du vocable « franco-phones » encourage l'apparition d'une composante « linguistique » qui s'intègre bien aux nouvelles stratégies politiques du *nation-building* fédéral et qui devient ainsi un pilier important de la nouvelle référence « pan-canadienne » en construction.

Considérant que l'utilisation du terme « francophones » contribue au renforcement de la composante « linguistique », il est lieu de se questionner sur l'acceptation véritable par les membres des élites franco-ontariennes des valeurs et représentations issues de cette composante. Certains indices présents au sein de la dynamique « encadrements/réceptivité » permettent d'avancer une réponse plutôt nuancée : par leurs interventions et leurs prises

de position, les leaders encouragent parfois l'émergence de valeurs et représentations telles que préconisées par la composante « linguistique » alors que d'autres fois ils favorisent la modification de ces dernières selon une orientation particulière. Dans un premier temps, lorsqu'ils se montrent généralement favorables à l'égard de la Loi sur les langues officielles, les leaders semblent endosser les principes du bilinguisme institutionnel et de sa représentation de deux collectivités de citoyens détenant des droits linguistiques officiellement reconnus : les francophones et les anglophones<sup>15</sup>. Ils livrent même de nombreux combats qui se limitent au respect ou à l'expansion des droits exclusivement linguistiques : par exemple, les luttes pour obtenir la reconnaissance de la langue française en Ontario ou encore celles pour améliorer les services en français. Lorsqu'ils concentrent leurs efforts sur le respect des droits linguistiques, droits qui relèvent essentiellement des choix personnels qu'ont les individus canadiens de parler l'une ou l'autre des deux langues officielles, les dirigeants franco-ontariens encouragent l'individualisme parmi les membres de leurs communautés. Afin d'exiger l'obtention de services en français au sein des institutions fédérales ou provinciales, les citoyens franco-ontariens sont invités à utiliser le critère linguistique – c'est-à-dire à se présenter comme des « parlants français » – lorsqu'ils s'expriment dans l'espace public. Laissant beaucoup de place à la composante « linguistique » plutôt individualiste, ce comportement particulier s'avère un prélude à ce que le sociologue Roger Bernard identifie comme étant une identité « bilingue »<sup>16</sup>.

Dans un second ordre d'idées, la complexité et l'aspect contradictoire des discours et interventions des leaders nous indiquent toutefois qu'il existe une force de résistance vis-à-vis de l'émergence de cette composante « linguistique » telle que préconisée par Ottawa. Lorsque les membres des élites rejettent la politique du multiculturalisme, ils évoquent le caractère bicultural du pays et soulignent la présence de deux communautés, de deux sociétés, de deux « peuples fondateurs ». Ils accolent ainsi aux termes « francophones » et « anglophones » une étiquette culturelle synonyme de droits collectifs<sup>17</sup>. Ceux-ci touchent plusieurs aspects, dont le contrôle des institutions scolaires, l'accès à des écoles homogènes françaises, ainsi qu'une véritable politique de biculturalisme et de développement des communautés francophones minoritaires. La présence d'un « Nous » francophone, rassembleur, collectif et culturel vient s'opposer à la fois au « Nous » essentiellement linguistique issu de la somme des individus parlant français et au « Nous » « franco-ontarien » qui renvoie à une communauté d'histoire et de culture centrée sur l'Ontario. Les membres des élites franco-ontariennes transgressent les valeurs et représentations de la composante « linguistique » véhiculée par le gouvernement Trudeau et contredisent alors certains de leurs propres comportements.

## LA COMPOSANTE « JUDICIAIRE » : LE POIDS D'UNE JUDICLARISATION GRANDISSANTE

Dans un autre ordre d'idées, la réceptivité des membres des élites franco-ontariennes vis-à-vis de l'encadrement de la Charte des droits et libertés provoque l'émergence d'une composante « judiciaire ». Alors que les leaders transforment vers les années 1982-1983 leurs désillusions et leur méfiance envers l'encadrement de la Charte en une acceptation d'abord résignée puis véritablement enthousiaste<sup>18</sup>, ils s'opposent à l'État ontarien dans des campagnes judiciaires longues et onéreuses afin de faire respecter leurs droits. La plupart de leurs interventions changent alors de registre et glissent des champs politique et social vers le champ juridique. Ainsi, la période antérieure à l'encadrement de la Charte se montre une ère de revendications et de prises de position publiques. En témoignent la rédaction et la présentation dans l'espace public de nombreux manifestes ou mémoires rédigés par la FFHQ ou par l'ACFO et qui touchent, entre autres, la reconnaissance complète de la langue française en Ontario<sup>19</sup>, un meilleur financement de l'enseignement du français langue maternelle<sup>20</sup>, ainsi qu'une plus grande participation des Franco-Ontariens à la vie politique fédérale, provinciale et municipale<sup>21</sup>. Les leaders dénoncent d'ailleurs ouvertement les droits bafoués des Franco-Ontariens et font pression auprès des représentants politiques des États fédéral et provincial afin de corriger rapidement ces lacunes jugées publiquement inacceptables. Mentionnons que les débats entourant le rapatriement de la Constitution canadienne symbolisent le point culminant de leurs interventions à l'intérieur des sphères politique et sociale.

Alors que la plupart des revendications sont rejetées lors des débats constitutionnels, les membres des élites franco-ontariennes semblent essouffés et désillusionnés. Ils se montrent sensibles devant la fermeture de la « fenêtre des opportunités »<sup>22</sup> dans les champs politique et social canadiens. Ne renonçant pas complètement à intervenir à l'intérieur de ceux-ci, ils réorientent néanmoins leurs stratégies et font du champ juridique alors en pleine expansion depuis l'enchâssement de la Charte des droits et libertés en 1982 leur principal cheval de bataille. Le sociologue Joseph-Yvon Thériault schématise ce comportement par un glissement de ce qu'il appelle le « pays réel » – soit les interventions dans les champs politique et social- vers le « pays légal » – symbolisant les initiatives entreprises dans le champ juridique<sup>23</sup>. Or, se tourner vers le « pays légal » représente aussi se tourner vers de nouveaux acteurs sociaux et vers de nouvelles valeurs et représentations. Les leaders reçoivent ainsi l'appui des avocats et des constitutionnalistes et leur propre sort se trouve souvent influencé par les décisions des juges. Appelés

les « hommes de lois », ces nouveaux acteurs gravitent autour de l'ACFO et de la FFHQ et influencent certainement les prises de position ainsi que les stratégies politico-judiciaires adoptées par les dirigeants franco-ontariens<sup>24</sup>. La demande des responsables de l'ACFO afin d'obtenir de l'aide financière auprès du Secrétariat d'État via le Programme de contestations judiciaires n'est certainement pas étrangère à leur présence souvent nombreuse et onéreuse<sup>25</sup>. Pour les sociologues J-Y. Thériault et Roger Bernard, les « hommes de lois » deviennent donc les nouveaux « définisseurs d'identité ». Ils participent fortement à la judiciarisation des Franco-Ontariens et des autres communautés francophones minoritaires<sup>26</sup>. Maîtres des actes de jurisprudence, ils influencent considérablement la construction de la référence identitaire franco-ontarienne, une référence progressivement à la remorque de la nature et de l'orientation des nouveaux statuts obtenus ou refusés. Issus des nombreux conflits devant les tribunaux, ces derniers accordent une importance particulière aux droits individuels et linguistiques au détriment des droits collectifs et culturels.

#### LA COMPOSANTE « FOLKLORIQUE » : L'AMBIGUÏTÉ CONSTANTE DES LEADERS

Plusieurs caractéristiques des trois composantes auparavant définies s'avèrent essentielles à la bonne compréhension et à l'étude de la composante « folklorique ». Beaucoup moins opératoire et davantage atténuée, celle-ci se voit à la fois favorisée et rejetée par les interventions des membres des élites franco-ontariennes vis-à-vis des encadrements politiques fédéraux. D'emblée, certains comportements et prises de position des leaders encouragent le processus de folklorisation entamé implicitement par les interventions du gouvernement Trudeau<sup>27</sup>. C'est ainsi que les dirigeants ressentent parfois une attitude de minorisation en exprimant un comportement d'accommodement et d'intégration plus près de la notion du groupe ethnique que de celle du groupe majoritaire. L'absence de l'utilisation du terme « Ontarois »<sup>28</sup> par les membres des élites représente un exemple fort éloquent. Les vocables identitaires que ces derniers préfèrent employer – « Franco-Ontariens » et « francophones » – s'accommodent plus facilement à une situation de minorisation au sein d'un territoire provincial ou fédéral majoritairement anglophone. La position de compromis qu'adoptent les dirigeants de l'ACFO en 1977 à la suite des revendications issues du manifeste *Les Héritiers de Lord Durham* – dont la demande principale s'avère l'obtention d'une véritable politique de développement des communautés francophones – constitue un



autre exemple révélateur<sup>29</sup>. Plongée dans une situation inquiétante où l'assimilation galopante des membres de leurs communautés nécessiterait selon l'éditorialiste Pierre Tremblay une « intransigeance » ferme dans les demandes et interventions sur la scène publique, l'ACFO se montre parfois trop accommodante à l'égard des représentants politiques<sup>30</sup>. Enfin, alors que les leaders se tournent vers le critère linguistique pour s'identifier, adhérant en partie au jeu identitaire promu par P.-E. Trudeau avec l'expression « francophones », ils favorisent implicitement une séparation entre leur langue française et leur culture franco-ontarienne. La composante « linguistique » qui relègue aux oubliettes le critère culturel devient ainsi une caractéristique essentielle de la nouvelle référence identitaire « pan-canadienne », participant de ce fait à la folklorisation de celle « franco-ontarienne ».

Dans une proportion toutefois plus grande, ces attitudes se trouvent contrebalancés par d'autres comportements et interventions qui offrent une importante résistance face au processus de folklorisation ; laissant croire que la composante « folklorique » s'avère davantage contestée qu'encouragée, plutôt repoussée que consolidée. Cette résistance passe tout d'abord par l'adoption d'une attitude de majoritaires, surtout avant le rapatriement de la Constitution de 1982 et lorsque les leaders franco-ontariens interviennent dans les champs politique et social. Ces derniers clament régulièrement haut et fort que les Franco-Ontariens et les autres communautés francophones forment un peuple fondateur possédant des droits historiques et exclusifs, fondamentalement les mêmes que ceux détenus par les Anglo-Canadiens. En guise d'exemple, alors que Toronto et Ottawa dictent leurs politiques de multiculturalisme, les dirigeants de l'ACFO et de la FFHQ rappellent aux deux paliers de gouvernement que les Franco-Ontariens ne doivent pas être considérés comme un groupe ethnique parmi tant d'autres. Ils possèdent plutôt un « statut particulier », un « statut prioritaire » qu'aucun groupe ethnique de langue non-officielle ne peut obtenir<sup>31</sup>.

D'autres comportements suggèrent que les membres des élites prennent position contre la séparation de la langue et de la culture, exprimant ainsi un rejet de la composante « folklorique » pourtant alimentée ou encouragée par leurs propres actions. La réceptivité négative des leaders vis-à-vis de la politique de multiculturalisme joue ici un rôle de rejet du processus de folklorisation. En effet, les leaders refusent d'endosser ce dernier tant et aussi longtemps que l'adoption d'une politique de biculturalisme ne sera pas concrétisée<sup>32</sup>. Ils jugent que la reconnaissance de la culture du peuple francophone demeure une étape cruciale dans la lutte contre l'assimilation et dans l'obtention d'un « sentiment de sécurité »<sup>33</sup>. C'est ainsi qu'ils tentent souvent de donner un caractère officiel au lien qui existe entre la langue et la culture et ce, dans le but

que la langue française soit appuyée par une politique culturelle afin d'éviter qu'elle ne devienne « [...] [qu']un simple code linguistique plus ou moins utile selon la région où l'on vit, la profession que l'on pratique, les projets de carrière que l'on se donne »<sup>34</sup>. En témoignent les utilisations du terme identitaire « Franco-Ontariens » rattaché à une communauté d'histoire et de culture ainsi que celle du vocable « francophones » parfois imprégné de la notion des deux peuples fondateurs. Ces termes rattachent les parlants français de l'Ontario à une culture majoritaire et bien vivante qui va à l'encontre du processus de folklorisation.

\*  
\* \*

Pour conclure, la présence d'une dynamique « encadrement politique du gouvernement Trudeau et réceptivité des membres des élites franco-ontariennes » permet l'émergence de quatre composantes identitaires plus ou moins opératoires et acceptées : les composantes « provinciale », « linguistique », « judiciaire » et « folklorique ». L'analyse de celles-ci révèle de profondes contradictions identitaires à l'intérieur des discours des leaders franco-ontariens. Plusieurs oppositions font alors surface : attitude de minorisation *versus* attitude de majoritaires ; droits individuels *versus* droits collectifs ; prises de position dans le « pays réel » *versus* revendications dans le « pays légal » ; appartenance à un peuple *versus* séparation de la langue et de la culture ; référence « provinciale » *versus* référence « pan-canadienne », etc. Plus précisément, il y a opposition entre les discours identitaires ancrés dans le champ politique, le domaine culturel et les droits collectifs et ceux centrés sur l'espace linguistique, le champ juridique et les droits individuels.

Comment expliquer ces comportements pour le moins ambigus de la part des membres des élites franco-ontariennes ? Se situant au cœur d'une période de transition, laquelle représente le déclin de la référence identitaire et culturelle « canadienne-française » dans les années 1960 et l'émergence d'une référence « bilingue » dans les années 1980, le cadre temporel choisi permet d'apporter un élément de réponse. De plus, la force des stratégies identitaires et politiques employées par les leaders qui rejettent ou qui acceptent les principes et représentations véhiculées par le gouvernement Trudeau ne doit pas être sous-estimée. Élaborées en fonction de ce que les membres des élites jugent utile pour répondre le mieux aux besoins de leurs communautés, ces stratégies ouvrent ainsi la voie à des attitudes et prises de position qui semblent ambiguës et contradictoires mais qui visent néanmoins le même but. Malgré tout, l'étude a permis de cibler les différentes routes identitaires

qui s'offrent aux leaders franco-ontariens entre 1968 et 1984 et de comprendre un peu mieux l'origine des choix effectués par ces derniers depuis le milieu des années 1980.

## NOTES ET RÉFÉRENCES

1. L'auteur aimerait souligner sa reconnaissance envers le CRSH et le FQRSH pour leur important soutien financier. L'auteur tient à remercier, pour leurs précieux conseils et leurs justes remarques, Martin Pâquet, Marcel Martel, Réal Bélanger et Mathieu Pontbriaud.
2. Nous entendons par « encadrement politique » l'ensemble des organismes, des programmes, des politiques, des énoncés ou des lois touchant un domaine d'intervention donné. D'une façon plutôt brève, l'encadrement politique du bilinguisme peut se diviser selon la Loi sur les langues officielles de 1969 et les interventions du Secrétariat d'État. Parmi les principales initiatives de ce dernier, notons le Programme de soutien aux groupes minoritaires de langues officielles qui aide financièrement les associations provinciales des minorités francophones, le Programme d'animation socioculturelle qui contribue à la formation des animateurs et des personnes-ressources encourageant la population à cibler leurs besoins, et enfin le Programme d'aide à l'éducation des langues officielles qui verse aux provinces des paiements de transfert spéciaux. L'encadrement du multiculturalisme se compose de la politique de multiculturalisme élaborée en octobre 1972 et de certains programmes qui poursuivent la sauvegarde et la promotion de la diversité culturelle au pays. Enfin, l'encadrement politique de la Charte des droits et libertés est représenté par la Charte, qui enchâsse dans la nouvelle Constitution canadienne les droits scolaires et linguistiques, et par le Programme de contestations judiciaires qui subventionne l'utilisation des dispositions de la Charte devant les tribunaux.
3. Ayant émergé vers la fin des années 1960 et au début des années 1970, ces nouveaux leaders ont reçu pour la plupart une formation académique contemporaine et proviennent en grande partie de la région d'Ottawa. Voir Michel Bock, *Comment un peuple oublie son nom : la crise identitaire franco-ontarienne et la presse française de Sudbury (1960-1975)*, Sudbury, Institut franco-ontarien/Prise de parole, 2001, p. 16 ; Yves Frenette et Martin Pâquet, *Brève histoire des Canadiens français*, Montréal, Éditions du Boréal, 1998, p. 187.
4. Le terme « réceptivité » représente les attitudes, comportements, réactions ou interventions des membres des élites franco-ontariennes vis-à-vis d'un encadrement politique donné.
5. Pour de plus amples informations concernant la réceptivité des leaders franco-ontariens, voir Stéphane Savard, « *Je t'aime, moi non plus* » : réceptivité et identités des membres des élites franco-ontariennes vis-à-vis du gouvernement Trudeau, 1968-1984, mémoire de maîtrise en histoire, Québec, Université Laval, 2005,

6. Nous nous inspirons ici du concept de « groupement par référence » utilisé par Fernand Dumont lorsqu'il explique que les acteurs sociaux se regroupent en fonction de valeurs et de représentations communes. Nous préférons toutefois partir du constat qu'il existe une référence franco-ontarienne hégémonique contenant plusieurs « composantes identitaires » parfois contradictoires et contestées. Voir Fernand Dumont, « Appendice : présupposés et justifications », dans Fernand Dumont, *Génèse de la société québécoise : essai*, deuxième édition, Montréal, Éditions du Boréal, 1996, p. 340-352.

7. L'éclatement du Canada français est un long processus qui se concrétise officiellement avec les États généraux du Canada français de 1967. Voir, entre autres, Roger Bernard, *Le Canada français : entre mythe et utopie*, Hearst, Les Éditions du Nordir, 1998, p. 166 et 169-174 ; Marcel Martel, *Le deuil d'un pays imaginé : rêves, luttes et dérouté du Canada français. Le rapport entre le Québec et la francophonie canadienne (1867-1975)*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1997, p. 2, 37 et 148-156 ; Joseph-Yvon Thériault *L'identité à l'épreuve de la modernité : écrits politiques sur l'Acadie et les Francophonies canadiennes minoritaires*, Moncton, Les Éditions d'Acadie, 1995, p. 85-86.

8. Les sociologues Françoise Boudreau, Danielle Juteau-Lee et Jean Lapointe parlent plutôt de stratégies de régionalisation de la référence identitaire véhiculée par les Canadiens français de l'Ontario. Puisque ces stratégies sont centrées sur la province de l'Ontario, nous estimons que l'expression « stratégie de provincialisation » se montre plus approprié.

9. Concernant l'histoire du déclin du terme identitaire « Canadiens Français » et l'émergence de celui « Franco-Ontariens », voir Françoise Boudreau, « La francophonie ontarienne au passé, au présent et au futur : un bilan sociologique », dans Jacques Cotnam *et al.* (dir.), *La francophonie ontarienne : bilan et perspectives de recherche*, Ottawa, Les Éditions du Nordir, 1995, p. 37-38 ; Danielle Juteau-Lee, « Français d'Amérique, Canadiens, Canadiens-français, Franco-Ontariens, Ontariens : Qui sommes-nous ? », *Pluriel*, 24, 1980, p. 40-41 ; Danielle Juteau-Lee et Jean Lapointe, « From French Canadians to Franco-Ontarians and Ontariens : New Boundaries, New Identities », dans Jean Leonard Elliott (dir.), *Two Nations, Many Cultures : Ethnic Groups in Canada*, Scarborough, Prentice-Hall Canada, 1983, p. 179-183 ; Marcel Martel, « La science politique boude-t-elle la francophonie ontarienne ? Bilan de la recherche depuis 1974 », dans Jacques Cotnam *et al.* (dir.), *La francophonie ontarienne : bilan et perspectives de recherche*, Ottawa, Les Éditions du Nordir, 1995, p. 197.

10. Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF), *Fonds Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO)*, Congrès généraux : xxvii<sup>e</sup> congrès général, Sudbury, 24, 25 et 26 septembre 1976, C2/483/II, ACFO (Jean-Louis Bourdeau, prés. gén. et Rémy M. Beauregard, secr. gén.), « XI : Adoption des résolutions émanant des ateliers du samedi (tère partie) », dans *Procès-verbal du xxvii<sup>e</sup> congrès général de l'ACFO*, Sudbury, 24, 25 et 26 septembre 1976, p. 28. L'idée de consoli-

der « l'identité » franco-ontarienne est également soulignée par Brigitte Bureau dans *Mêlez-vous de vos affaires : 20 ans de luttes franco-ontariennes*, Vanier, ACFO, 1989, p. 12.

11. Marcel Martel parle d'un réseau institutionnel du Canada français. Voir Marcel Martel, *op. cit.*

12. CRCCF, *Fonds ACFO*, Dossiers de documentation : Penetanguishene, crise scolaire (suite) ; correspondance, 1979, C2/602/1, ACFO (Roch Tassé, agent d'information), *Communiqué : Les organismes provinciaux franco-ontariens appuient la lutte des gens de Penetanguishene pour l'obtention d'une école secondaire française*, Ottawa, 30 août 1979, 2 p. ; Alain Dexter, « Un autre Essex ? », éditorial, *Le Droit*, samedi 17 février 1979, p. 6.

13. Les leaders franco-ontariens sont les premiers à se tourner vers les tribunaux pour obtenir le droit de gestion d'écoles homogènes françaises dès 1982-1983. Voir Michael D. Behiels, *Canada's Francophone Minority Communities : Constitutional Renewal and the Winning of School Governance*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 2004, p. 83. Ils sont également les premiers à demander de l'aide financière au Secrétariat d'État afin de pouvoir financer leurs luttes judiciaires contre l'État ontarien. Voir CRCCF, *Fonds ACFO*, Secrétariat d'État, mars 1982 à mars 1983, 1982-1983, C2[6]/46/17, Lettre de André Cloutier (prés. gén. de l'ACFO) à Serge Joyal (Secrétaire d'État du Canada), Ottawa, 13 octobre 1982, 3p.

14. Michel Bock, *op. cit.*, p. 14, 62-63 et 90 ; Michel Bock, « Modernité, Bilinguisme et État-nation dans un contexte culturel minoritaire : quelques réflexions autour de deux récents livres », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 24, 1999, p. 174-176 ; Gaétan Gervais, *Des gens de résolution : le passage du « Canada français » à « l'Ontario français »*, Sudbury, Institut franco-ontarien/Prise de parole, 2003, p. IX et 212-213.

15. Au sujet de l'utilisation du terme « francophones » pour représenter un groupe d'individus parlant français et détenant des droits linguistiques reconnus par l'État fédéral, voir entre autres CRCCF, *Fonds ACFO*, ACFO Dossier, le bilinguisme et le système judiciaire ontarien..., C2[6]/28/4, ACFO (dossier préparé par JUDCO), *Le bilinguisme et le système judiciaire ontarien*, Ottawa, [automne 1975], p. 18 ; CRCCF, *Fonds ACFO*, Dossiers documentation : Bilinguisme en Ontario, 1971-1978, C2/589/2, Lettre de Rémy M. Beauregard (secr. gén. de l'ACFO) à W.A.B. Anderson (coordonnateur du bilinguisme de l'Ontario), 14 octobre 1975, 1p. ; Pierre Tremblay, « Un avertissement à l'Ontario », éditorial, *Le Droit*, 28 novembre 1975, p. 6.

16. Roger Bern, *Commission nationale d'étude sur l'assimilation. Livre 1. Le déclin d'une culture : recherche, analyse et bibliographie. Francophonie hors Québec, 1980-1989*, Ottawa, Vision d'avenir et Fédération des jeunes Canadiens français Inc., 1990, p. 11-15 et 113.

17. Au sujet de l'utilisation de ces termes pour représenter une collectivité d'histoire et de culture, voir entre autres Michel Bastarache (prés. comité politique de la FFHQ), *Pour ne plus être... sans pays : une nouvelle association pour les deux peuples*

fondateurs. Rapport du comité politique de la Fédération des francophones hors Québec, Ottawa, FFHQ, février 1979, p. 3-8 ; CRCCF, *Fonds ACFO*, Multiculturalisme, 1971 à mars 1985..., 1971-1985, C2[6]/39/17, ACFO, *Dynamique de l'Héritage franco-ontarien : Projet de mémoire à Héritage-Ontario (version officielle)*, Ottawa, juin 1972, p. 7 ; Sénat et Chambre des communes, *Procès-verbaux et témoignages du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada concernant le document intitulé « Projet de résolution portant adresse commune à Sa Majesté la Reine concernant la Constitution du Canada »*, publié par le gouvernement le 2 octobre 1980, première session de la trente-deuxième législature, 1980, Fascicule n° 13, mercredi le 26 novembre 1980, p. 26-31.

18. Notamment à la suite de l'importante victoire en Cour d'appel de l'Ontario en ce qui a trait au droit de gestion d'écoles homogènes françaises.

19. CRCCF, *Fonds ACFO*, Multiculturalisme, 1971 à mars 1985..., 1971-1985, C2[6]/39/17, ACFO, *Dynamique de l'Héritage franco-ontarien : Projet de mémoire à Héritage-Ontario (version officielle)*, Ottawa, juin 1972 ; CRCCF, *Fonds ACFO*, ACFO, Dossier, le bilinguisme et le système judiciaire ontarien..., C2[6]/28/4, ACFO (dossier préparé par JUDCO), *Le bilinguisme et le système judiciaire ontarien*, Ottawa, [automne 1975] ; Francine Lalonde, *Deux poids, deux mesures. Les francophones hors Québec et les anglophones au Québec : un dossier comparatif*, Ottawa, FFHQ, 1978.

20. CRCCF, *Fonds ACFO*, Relations avec l'extérieur : Fédération des francophones hors Québec ; Dossiers de la Fédération, 1977-[1983], C2/552/3, FFHQ, *Résumé de l'étude « À la recherche du milliard... critique des programmes fédéraux de langues officielles dans l'enseignement »*, Ottawa, février 1981.

21. ACFO, « Le plan d'action », dans FFHQ, *Les Héritiers de Lord Durham : qui sommes-nous ? (volume 2)*, s.l., s. é., mai 1977 ; Michel Bastarache (prés. comité politique de la FFHQ), *op. cit.*

22. Le concept de « *policy window* » ou fenêtre des opportunités comme nous le traduisons est défini par John W. Kingdon dans *Agendas, Alternatives, and Public Policies*, Boston, Little, Brown and Company, 1984, p. 173-178. Selon J. W. Kingdon, la fenêtre des opportunités permet aux acteurs sociaux effectuant du lobbying d'accaparer l'attention de l'État et de ses acteurs politiques. Elle s'ouvre notamment en raison d'un changement politique ou de l'émergence d'un nouveau problème au sein de la société. Elle se referme pour plusieurs raisons, entre autres lorsque le problème s'avère réglé, lorsqu'il y a un nouveau changement politique bouleversant l'État, lorsque les acteurs sociaux effectuant du lobbying obtiennent ce qu'ils désirent ou encore jugent leurs pressions politiques inefficaces. Dans le cas des membres des élites, ils voient la fenêtre des opportunités se refermer alors qu'est entériné le rapatriement de la Constitution et que sont reléguées aux oubliettes plusieurs de leurs revendications.

23. Joseph-Yvon Thériault, *op. cit.*, p. 157.

24. Roger Bernard (dir. de la recherche), *op. cit.*, p. 67 ; Joseph-Yvon Thériault, *op. cit.*, p. 155-156.
25. CRCCF, *Fonds ACFO*, Secrétariat d'État, mars 1982 à mars 1983, 1982-1983, C2[6]/46/17, Lettre de André Cloutier (prés. gén. de l'ACFO) à Serge Joyal (Secrétaire d'État du Canada), Ottawa, 13 octobre 1982, 3p.
26. Nous préférons mettre de côté le terme « faiseurs d'identité », renfermant à notre sens un caractère plus ou moins péjoratif, et le remplacer par l'expression « définisseurs d'identité », plus neutre et plus adaptée à notre démonstration. Voir Roger Bernard (dir. de la recherche), *op. cit.*, p. 67 ; Michael Mandel, *La Charte des droits et libertés et la judiciarisation du politique au Canada*, Montréal, Boréal, 1996, p. 19-20 ; Joseph-Yvon Thériault, *op. cit.*, p. 155-156.
27. Par la folklorisation d'une communauté ethnique minoritaire, nous entendons un processus sociopolitique de séparation de la langue et de la culture. S'inscrivant dans le cadre des stratégies d'intégration à une référence identitaire plus large, ce dernier engendre à son tour un processus de minorisation de cette même communauté. Le groupe folklorisé se voit relégué au sein de l'espace public dans une position marginale, étant donné la spécificité de ses caractéristiques socioculturelles et de ses propres référents identitaires. Dans le contexte canadien, les stratégies de *nation-building* entamées par l'État fédéral favorisent indubitablement la construction d'une référence identitaire « pan-canadienne » bilingue et dépourvue d'une culture officielle hégémonique. Comme nous l'avons vu précédemment, la langue des minorités francophones devient une simple composante de la nation canadienne, nation profondément marquée par la culture du groupe majoritaire – le groupe anglo-canadien. Celle-ci devient d'ailleurs le « modèle universel » qui intègre les individus au détriment des autres cultures plutôt marginales. Voir Michel Bock, *loc. cit.*, p. 173-174 et 179.
28. Selon Danielle Juteau-Lee et Jean Lapointe, le terme « Ontarois » est à la base d'un sentiment d'appartenance à un groupe majoritaire et à une communauté à part entière, sous-entendant ainsi une volonté de la part de ceux qui l'emploient de ne pas se définir en fonction d'un statut de minoritaire. Voir Danielle Juteau-Lee, *loc. cit.*, p. 42 ; Danielle Juteau-Lee et Jean Lapointe, *loc. cit.*, p. 184.
29. Le manifeste *Les Héritiers de Lord Durham* est divisé en deux parties. Le premier volume, publié dès avril 1977, contient une stratégie d'ensemble élaborée par les dirigeants de la FFHQ – fédération regroupant l'ensemble des associations des communautés francophones minoritaires. Rendu public en mai 1977, le deuxième volume renferme les plans d'action de chacune des associations provinciales concernant les orientations générales approuvées dans la section précédente. C'est dans ce dernier que l'ACFO adopte un ton plus conciliant et semble privilégier l'approche « par étapes » dans la lutte pour l'obtention de leurs droits, rendant ainsi plausible l'argumentation que les leaders montrent dans certains cas une attitude de minorisation. Le lecteur est renvoyé aux deux volumes du manifeste, soit ACFO, *loc. cit.* ;

FFHQ, *Les Héritiers de Lord Durham : les francophones hors Québec prennent la parole* (volume 1), s.l., s. é., avril 1977.

30. Pierre Tremblay, « Les déshérités », éditorial, *Le Droit*, 26 mai 1977, p. 6; *Idem*, « L'ACFO, encore une fois... », éditorial, *Le Droit*, 27 mai 1977, p. 6.

31. Chambre des communes, *Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la Radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts concernant : l'objet de l'usage de la langue gaélique à un programme hebdomadaire de radio au Cap-Breton*, première session de la vingt-neuvième législature, 1973, fascicule n° 27, 22 novembre 1973, p. 13-14; FFHQ, *op. cit.*, p. 98.

32. Chambre des communes, *Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la Radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts concernant : l'objet de l'usage de la langue gaélique à un programme hebdomadaire de radio au Cap-Breton*, première session de la vingt-neuvième législature, 1973, fascicule n° 27, 22 novembre 1973, p. 4-5; CRCCF, *Fonds ACFO*, Comité exécutif : réunions d'avril 1970 à décembre 1971, 1970-1971, C2/486/1, ACFO (Ryan Paquette, prés. gén. et Rémy Beauregard, secr. gén.), *Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif tenue à la maison franco-ontarienne*, Ottawa, 29 octobre 1971, p.4.

33. Pierre Tremblay, « Une inquiétude fondée », éditorial, *Le Droit*, 10 octobre 1975, p. 6; *Idem*, « Les déshérités », éditorial, *Le Droit*, 26 mai 1977, p. 6.

34. CRCCF, *Fonds ACFO*, Bilinguisme en Ontario, juillet 1983 à mars 1986... 1983-1986, C2[6]/27/14, René Guindon (Agent de recherche pour l'ACFO), *Le bilinguisme officiel en Ontario : les conséquences du pragmatisme politique*, 21 juin 1984, p. 7. Voir aussi Pierre Tremblay, « Les minorités veulent vivre », éditorial, *Le Droit*, 7 novembre 1975, p. 6.